Saint-Mathias
SUR-RICHELIEU

Avis public

Aux contribuables de la Municipalité
Saint-Mathias-sur-Richelieu

Entrée en vigueur du règlement 1073

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 19 octobre dernier, le Conseil municipal a adopté son règlement 1073 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Municipalité.

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et greffier-trésorier situé au 300, chemin des Patriotes à Saint-Mathias-sur-Richelieu, aux heures normales d'ouverture ou sur le site internet de la Municipalité.

https://www.saint-mathias-sur-richelieu.org/reglements-municipaux

Donné à Saint-Mathias-sur-Richelieu, le 21 octobre 2026.

Denis Meunier,
Directeur général et greffier trésorier